

COMPTE RENDU DU BUREAU DIRECTEUR

Samedi 16 novembre 2024

	9h45
Présents	MMES Delphine BRETON, Cécile DEFAUCHEUX, Christiane DUTEURTRE, Corinne ROCHEL. MM, Claude BOURZEIX, Jean-Louis DUGRAVOT, Nicolas GEORGES, Michel LEQUEUX, Bertrand ROCHEL. <u>Invités :</u> Mme Gabrielle FARA, MM Sylvain BROSE et Vincent VOLTAT
Excusés	Mme Marie-Laure GARBELLINI MM Roland BOHN et Claude ROUSSEAU
LE BUREAU DIRECTEUR	

VALIDE



Les Comptes-Rendus des Bureaux Directeurs des 7, 11 et 16 septembre 2024

APPROUVE



La composition du Pôle Finances de la Ligue Grand Est :

- Responsable : Corinne ROCHEL
- Membres :
 - Cécile DEFAUCHEUX
 - Christiane DUTEURTRE
 - Gabrielle FARA
 - Delphine GUERELLE
 - Roland BOHN
 - Jean-Louis DUGRAVOT




A l'unanimité, conformément à l'article 10.3.1 du Règlement Intérieur de la Ligue Grand Est et sur proposition de Daniel WEITZ, président de la Commission Technique Territoriale – ETR, la nouvelle composition de la commission :

- Président : Daniel WEITZ
- Membres :
 - Bertrand ROCHEL
 - Cathy MAYAYO
 - Sylvain BROSE
 - Alexandra HECTOR
 - Frédéric DEMANGEON
 - Philippe SCHLATTER

- Bertrand FRANCOIS
- Harold CERDAN
- Cathy MARCHAL
- Yann CARMAUX
- Hamid ELKHANTOUR
- Florian LAFEVE
- Elise SOMME
- Detlef SOBOLEWSKI
- Robin VINOT
- Thibault DEWOITINE
- Didier ROUILLON
- Quentin COQUENET
- Jérémy POTIEZ
- Olivier SOUPIROT
- Gilles BOUTIALI
- Sarah BILLOT
- Adrien AIGLE
- Agnès MICHALIK
- Frédéric BLUM
- Vincent VOLTAT


DECIDE

 À la suite de la demande du club de Woippy auprès du Président de la Ligue et après avoir étudié sa requête, à la majorité, d'annuler la sanction CMCD de la saison 2023-2024, c'est-à-dire - 7 points pour son équipe Féminine qui évolue en championnat prénational.

Cette décision du Bureau Directeur est à titre dérogatoire et n'est pas force de règle

PREND CONNAISSANCE

 Du Pôle Finances :

 Dettes envers la Ligue :

Plusieurs clubs ont été relancés. Un autre club qui a demandé un étalement fin novembre. Pour les familles : 2 familles qui ne sont pas à jour (partenaires d'entraînement) : donc mettre en contentieux après un envoi en recommandé.

 Budget 2025 :

Budget global de 1,7m€ sur 2025, mais avec une problématique d'équilibre de compte puisqu'il faut aller chercher 152000€ pour être à l'équilibre. Budget global avec charges fixes et variables, qui doivent maintenant être répercutés sur chaque commission, tout en sachant qu'il y a 1m€ de charges salariales.

Maintenant il faut prendre des orientations politiques afin de palier à cette problématique sur le long terme.

ARBITRAGE :

L'indemnisation des arbitres par la Ligue coûte environ 60 000 € soit 1,5 ETP.

Plusieurs solutions seront proposées aux clubs :

- 1) Les clubs prennent en charge chaque week-end le paiement des arbitres.
- 2) Une cotisation sera demandée à chaque club
- 3) Une cotisation sera demandée à chaque équipe.

LICENCES :

Une réflexion sera faite sur l'augmentation des licences qui n'a pas eu lieu durant les 4 dernières années.

SALARIES :

Une réflexion également pour re-flécher les missions des salariés vers potentiellement de la prise en charge de formations.

DEPLACEMENTS :

Economies à faire aussi par chacun et chacune (covoiturage, éteindre les lumières, collations plutôt que restaurant, etc.) : faire un listing de bonnes idées.

Changement d'expert-comptable : avec une double comptabilité dès janvier 2025 car changement de logiciel également.



Du Contrat Territorial Individualisé pour la saison 2024-2025. La somme versée par la Fédération sera de 158563 € soit une baisse de 4,30 % par rapport à la saison passée (-10,62% par rapport à la saison 2021-2022).

Les 10 comités se verront verser la somme de 5000 €, la dette du CD 68 correspondant aux intercomités sera défalquée de ce versement. Les critères d'attribution du CTI Ligue-Comtés seront revus lors du prochain Conseil du territoire.

Rappel des critères d'attribution CTI FFHB :

- 40% = Nombre de licenciés hors licences événementielles
- 15% = Nombre de CTS en ETP par région
- 20% = Nombre de sites de pôle validés par l'ANS
- 15% = taux de pénétration des licenciés de - 25 ans
- 10% = Nombre de comités



Du Point RH :

Superbe bonne ambiance parmi les collègues

2 dossiers au Prudhommes, 2 en appels, qui devraient être instruits sur cette fin d'année.

Défaut de carte professionnelle pour 2 salariés : l'un sera mis en formation avec son club et on aidera sur les défraiements de déplacements, l'autre sera vu en entretien préalable à un licenciement.



Du bilan de la tournée des pôles :

Il y a eu les rencontres, échanges fructueux, problématiques traitées sur les repas, les partenaires d'entraînements, les sections, etc. Point RH effectué pour un suivi complet des sportives et sportifs.



De l'avancement des signatures de la Charte que doivent signer les élus et les membres des commissions territoriales.

Un point sera fait au Conseil d'Administration du mois de janvier 2025. Les membres des commissions refusant de signer seront exclus de la commission.



De la demande d'aide du club de St Dié pour un projet pédagogique humanitaire et sportif pour aider l'association de Daouda KARABOUE DK COEUR AFRIQUE. Le Bureau Directeur est favorable à fournir une dotation en matériel et fera le tour des clubs pour savoir s'ils auraient des maillots ou autres matériels usagers à fournir.



De la modification de la date du prochain Conseil d'Administration de la Ligue qui est décalé du 11 janvier au 18 janvier 2025 et le Bureau Directeur du 15 mars et décalé au 22 mars 2025.



Que la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) ne présente aucun candidat aux prochaines élections du Conseil d'Administration Fédérale au titre du Collège des Territoires, Il n'y aura que 13 représentants (7 femmes et 6 hommes) des territoires au lieu de 14.

ETUDIE



La demande de la CTA pour l'embauche de Jérémy HOUPERT à hauteur de 420 heures par an.

La demande en l'état est rejetée, à ce jour, à la vue des finances de la Ligue.

13h00	
Le Président Jean-Louis DUGRAVOT	Le Secrétaire général Claude BOURZEIX
	

Copie à : - Membres du CA, Direction LGE, CTS Coordonnateur, Communication LGE